Informations de base	
2014/2932(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Position que doit adopter l'Union européenne au sein du comité mixte institué par l'accord entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, sur la libre circulation des personnes en ce qui concerne la modification de l'annexe II dudit accord sur la coordination des systèmes de sécurité sociale **Subject** 4.10.10 Protection social, sécurité sociale 6.40.01 Relations avec les pays de l'EEE/AELE 7.10 Libre circulation et intégration des ressortissants des pays-tiers **Zone géographique** Suisse	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
12/11/2014	Débat en plénière		
12/11/2014	Fin de la procédure au Parlement		